

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration
Séance du 19 mars 2013

Délibération n°2013 -05 / CA

Portant désignation des membres du nouveau Bureau du CA de Parcs Nationaux de France.

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Parcs nationaux de France, approuvé par délibération n° 2006-01 du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 octobre 2007, par délibération n° 2007-12, du 29 novembre 2008, par délibération n°2008-07, du 7 avril 2010, par délibération n° 2010-03, du 21 novembre 2011, par délibération n°2011-27, du 20 novembre 2012 par délibération n°2012-21 et du 19 mars 2013 par délibération n°2013-04 ;

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de l'établissement, le Bureau constitué par le Conseil d'administration est le suivant :

M. Ferdy LOUISY, Président du conseil d'administration, membre de droit,
M. Jean DE LESCURE, 1er vice-président du conseil d'administration, membre de droit,
M. André BERDOU, 2ème vice-président du conseil d'administration, membre de droit,
M. Jacques POLITI, Président du parc national de Port-Cros, désigné par l'ensemble des présidents de CA de Parcs nationaux,
M. Bertrand GALTIER, Directeur du parc national des Ecrins, désigné par l'ensemble des directeurs de Parcs nationaux,
Mme Marylène HOARAU, Directrice du parc national de la Réunion, désignée par l'ensemble des directeurs de Parcs nationaux,
M. Alain BRANDEIS, Directeur du parc national du Mercantour, désigné par l'ensemble des directeurs de Parcs nationaux,
Mme Patricia RICARD, Personnalité qualifiée, désignée par l'ensemble des administrateurs non présidents de CA de parc national ou directeurs de parc national,
M. Thierry HOUART, Représentant des personnels des parcs nationaux, désigné par l'ensemble des administrateurs non présidents de CA de parc national ou directeurs de parc national.

Fait à Paris, le 19 mars 2013

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER